

Conditions particulières d'utilisation du Pack Domicile

Version du 22 décembre 2017

Ces dispositions s'appliquent à l'offre Pack Domicile proposée par Nordnet, quel que soit son canal de vente.

L'offre Pack Domicile ne peut être contractée que sous la forme d'option aux formules d'accès Pack expert, Gamme exigence ou Extrême pro.

Ces Conditions Particulières s'appliquent en sus des Conditions applicables aux formules d'accès précitées.

Les offres Nordnet sont valables pendant au moins trois (3) jours après leur première publication sur le site Nordnet et resteront valables tant qu'elles y seront présentes, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le site dans le descriptif de l'offre.

Toute connexion au service est subordonnée au respect des présentes.

La signature du " Formulaire d'abonnement " entraîne l'acceptation de l'ensemble des Conditions Particulières par le Client et chacun des collaborateurs bénéficiant d'un Pack Domicile.

Le Client se porte fort du respect de l'ensemble des dispositions des présentes Conditions Particulières par le(s) bénéficiaire(s) du Pack Domicile.

Article 1- Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le Contrat ou, dans tout autre document émanant de Nordnet relatif à l'objet du Contrat :

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line, ligne numérique asymétrique d'abonné, permettant d'avoir un accès haut débit au Réseau Internet, le débit en download (ou débit descendant : transfert d'informations vers le poste du client) étant plus important que le débit en upload (ou débit montant : transfert d'informations à partir du poste du client). Les débits maximaux sont indiqués sur la page de présentation de l'offre présente sur le site www.Nordnet.fr.

Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite à un service d'accès à Internet de la gamme professionnelle de Nordnet (type Pack Extrême Pro, Pack Expert ou Gamme Exigence) et souhaitant faire bénéficier ses collaborateurs d'un Pack Domicile (un Pack Domicile par collaborateur). L'inscription au Pack Domicile se fait par la signature d'un Formulaire d'abonnement par le Client au bénéfice des collaborateurs concernés.

Conditions Particulières : les présentes conditions particulières et le bon de commande relatif à la souscription de l'option Pack Domicile.

Formulaire d'abonnement : Bon de commande relatif à la souscription de l'option Pack Domicile

Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant aux collaborateurs bénéficiaires du Client de s'identifier et de se connecter au service d'accès à Internet. Les Identifiants comprennent l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie, le mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur.

Kit de connexion : CD-Rom d'installation, contenant divers logiciels, permettant la connexion Internet sur le(s) micro-ordinateur(s) du Client et/ou des collaborateurs bénéficiaires.

Pack Domicile : offre d'accès ADSL haut débit, mutualisée, dont le débit dépend de la zone et de la ligne téléphonique du collaborateur du Client bénéficiant du Service, permettant à ce dernier de se connecter au réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de télécharger des fichiers et logiciels,

Publipostage : (autrement appelé publipostage électronique ou e-mailing) Envoi en nombre de Courriels en vue le plus souvent d'informer ou de promouvoir un produit ou un service.

Service : Service d'accès à Internet et Services Associés fournit à travers le Pack Domicile.

Services Associés : les services prévus dans les présentes Conditions particulières dont les 6 boîtes aux lettres électroniques disposant de l'antispam et l'antivirus de messagerie, une connexion nomade bas débit et le service téléphone illimité (appels téléphoniques illimités en France métropolitaine (appels locaux et nationaux), à destination des numéros fixes commençant par 01, 02, 03, 04, 05, dans la limite de 2 heures de conversation par appel).

Site Nordnet : site disponible à l'adresse <http://www.Nordnet.fr>.

Téléphonie par ADSL ou Voix sur IP ou VoIP : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP, d'émettre vers les destinations et/ou types de communications à l'aide d'un téléphone relié au matériel et de recevoir des appels téléphoniques émis via les opérateurs disposant d'un réseau compatible, dans les conditions et selon les modalités définies par Nordnet au sein des présentes et/ ou de l'offre d'abonnement au Service.

Wi-Fi : Technologie standard de raccordement au réseau ADSL sans fil.

Zone Eligible : zone au sein de laquelle le service est rendu disponible en fonction des adaptations techniques du réseau et de la configuration technique.

Article 2 - Objet

Les Conditions particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part Nordnet fournit aux collaborateurs du Client un accès ADSL haut débit au réseau Internet ainsi que des Services Associés et, d'autre part le bénéficiaire du Pack Domicile accède et utilise ces services.

Il appartient au Client de veiller au respect du Contrat par chacun de ses collaborateurs bénéficiant d'un Pack Domicile.

Article 3 - Modification d'une formule d'abonnement

Article 3.1 - Modification par Nordnet

Nordnet se réserve la possibilité d'apporter à ce Service, sans aucune augmentation du prix de l'abonnement pour le Client ni altération des performances telles qu'elles existent au moment de la souscription, des modifications liées à l'évolution technique, des améliorations ou des prestations complémentaires. Ces évolutions, améliorations, modifications seront, dans la mesure du possible, portées à la connaissance du Client par tout moyen approprié et notamment une information sur le site Internet de Nordnet.

Dans ce cas, la configuration minimale du micro-ordinateur du bénéficiaire du Pack Domicile peut être amenée à évoluer. Si la configuration du micro-ordinateur du bénéficiaire du Pack Domicile devenait inférieure à la configuration minimale requise, ceci pourrait entraîner une dégradation du fonctionnement du Service. Dans ce cas, le Client disposerait du droit de résilier le Contrat avec effet immédiat. Nordnet pourra demander toute justification au Client quant à la configuration ayant justifié la résiliation.

Dans l'hypothèse où Nordnet considère qu'une formule d'abonnement n'est plus viable ou justifiée, Nordnet se réserve le droit de supprimer à tout moment cette formule d'abonnement.

Nordnet en avertira le Client par courrier ou par courriel et lui proposera le cas échéant une formule de remplacement.

A défaut d'opposition par courriel ou télécopie dans un délai de deux (2) mois à compter de la date du courriel visé ci-dessus, la formule de remplacement se substituera à la formule d'origine.

En cas d'opposition à la migration, le Contrat en cours pourra être résilié par Nordnet, par un nouveau courriel, à l'expiration du délai de deux (2) mois précité. Le Client sera remboursé de toute somme payée d'avance couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé prorata temporis.

En cas de souscription d'un nouveau Contrat, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription de ce nouveau Contrat.

Article 3.2 - Modification à l'initiative du Client

Article 3.2.1 - Modification technique

Le Client peut demander par tout moyen mis à sa disposition par Nordnet les modifications techniques suivantes :

- la souscription ou le retrait des options proposées par Nordnet,
- la migration vers un autre abonnement.

Article 3.2.2 - Changement d'adresse

Tout changement d'adresse du bénéficiaire du Pack Domicile devra être notifié, dans un délai de quinze (15) jours, aux services de Nordnet dans les conditions établies à l'article « Notifications » des Conditions Particulières.

En cas de changement d'adresse du bénéficiaire du Pack Domicile dans un secteur couvert par le service d'accès Internet de Nordnet, l'abonnement pourra être conservé mais Nordnet facturera au Client les frais de mise en service de la nouvelle connexion.

En cas de changement d'adresse dans une zone où Nordnet est dans l'impossibilité technique d'offrir le service, le Pack Domicile sera résilié de plein droit, sur simple notification adressée aux services de Nordnet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour pouvoir bénéficier de cette résiliation, le Client devra apporter la preuve du changement d'adresse du bénéficiaire du Pack Domicile par la fourniture de deux justificatifs de domicile distincts pour chaque situation. Nordnet effectuera le cas échéant une vérification de l'éligibilité de la ligne téléphonique (utilisée pour l'ADSL) du bénéficiaire du Pack Domicile.

Toute demande de résiliation du fait d'un changement d'adresse (hormis le cas où Nordnet serait dans l'impossibilité technique d'offrir le Service), parvenue à Nordnet avant le 20 du mois en cours, sera prise en compte à la fin du mois en cours. A défaut, la résiliation sera prise en compte au dernier jour du mois suivant. En cas de résiliation, le Client devra retourner le modem/routeur et les autres Equipements loués ou mis à sa disposition par Nordnet, dans les conditions prévues à l'article « Conséquences de la cessation ».

Article 4 - Accès au service

L'accès au service est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure tel que visé à l'article " Cas de force majeure " ou en raison d'une opération de maintenance, telle que visée ci-dessous.

Le Client s'engage à fournir à Nordnet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ses coordonnées à jour ainsi que celles du bénéficiaire du Pack Domicile..

Toute modification de coordonnées devra, par conséquent, être notifiée à Nordnet, notamment, en cas de changement d'adresse ou éventuellement de références bancaires, si le Client a choisi le prélèvement automatique comme modalité de paiement. A défaut, Nordnet se réserve le droit de résilier le Contrat.

L'accès au Service se fait au moyen d'un routeur/modem Wi-Fi fourni selon les configurations décrites en ligne sur le site Nordnet.

Ce droit d'accès au service est ouvert sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'accès au service est subordonné à la localisation du bénéficiaire du Pack Domicile dans la Zone Eligible, à la compatibilité technique du modem avec la ligne téléphonique du bénéficiaire du Pack Domicile. La compatibilité technique du modem, de la ligne téléphonique du bénéficiaire du Pack Domicile (déclarée au sein du Formulaire d'abonnement), et la localisation de ce dernier s'apprécieront au jour de la conclusion du Pack Domicile en fonction des informations fournies par le Client (caractéristiques techniques de l'installation matérielle du bénéficiaire du Pack Domicile ...). Nordnet ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable d'une incompatibilité technique liées à la fourniture d'informations erronées par le Client.

- L'accès au service nécessite la compatibilité du modem avec le(s) micro-ordinateur(s) (en ce compris ses composants matériels et logiciels) du bénéficiaire du Pack Domicile. Nordnet met à la disposition du bénéficiaire du Pack Domicile dans le cadre du Pack Domicile, un modem-routeur Wi-Fi compatible avec l'accès au Service. Le micro-ordinateur du bénéficiaire du Pack Domicile doit répondre aux caractéristiques spécifiées par le constructeur du modem/routeur et/ou des accessoires, et/ou spécifiées par Nordnet.

Toutefois, si le bénéficiaire du Pack Domicile utilise son propre matériel, il s'engage à vérifier auprès de l'assistance technique, la compatibilité de ces éléments avec le Service offert par Nordnet.

Le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du bénéficiaire du Pack Domicile (dans le cas où il ne serait pas fait utilisation du modem-routeur Wi-Fi mis à disposition par Nordnet) doit répondre aux caractéristiques définies par Nordnet (disponibles sur simple demande auprès des services de Nordnet).

De plus, dans la mesure où le matériel est configuré par rapport aux informations fournies par le Client (matériel, ligne téléphonique utilisé ...), tout changement de configuration matérielle devra être signalé à Nordnet.

• L'accès au service n'est possible qu'à partir de la ligne téléphonique du bénéficiaire du Pack Domicile déclarée par le Client dans le Formulaire d'abonnement. Le Client ainsi que le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés de la nécessité de disposer et de maintenir en service la ligne téléphonique déclarée sur le Formulaire d'abonnement et par conséquent le contrat d'abonnement au service téléphonique souscrit auprès de France Telecom. En cas de modification de numéro de téléphone, de déménagement (...), ils devront en avvertir au préalable Nordnet.

- L'accès au service est possible à la date de réception par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile (selon le choix effectué sur le Formulaire d'abonnement) du modem/routeur, des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur, et d'installation des équipements nécessaires au service ADSL par le fournisseur du réseau ou le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile. Le matériel doit être préalablement installé,

que ce soit par le Client et/ou bénéficiaire du Pack Domicile, et/ou éventuellement par le fournisseur du réseau, avant tout accès au Service.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile reconnaissent que la technologie employée est récente et en pleine évolution. A ce titre, le Service ne peut être fourni sans risque de défaut ou de perturbation. Nordnet se réserve en tout état de cause la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au service, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le bénéficiaire du Pack Domicile ou les clients déjà raccordés.

Nordnet en informera le Client dans les meilleurs délais suivant sa commande.

Si, en raison d'une difficulté technique, le Service n'a pas été mis en place dans les 8 semaines suivant la commande, le Client pourra demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'annulation de sa commande. Les sommes éventuellement versées lui seront remboursées.

Le Client est responsable de l'installation par lui-même, le bénéficiaire du Pack Domicile ou tout tiers des équipements de terminaison nécessaires au bon fonctionnement du service tels que modem, cordons, filtre, etc., selon les spécifications fournies par Nordnet.

Le Client doit utiliser les logiciels de connexion fournis par Nordnet dans le Kit de connexion du Pack Domicile ou, à défaut des logiciels compatibles avec les logiciels de connexion précités.

Les informations à ce sujet sont disponibles sur simple demande auprès des services Nordnet.

L'utilisation des logiciels fournis par Nordnet implique l'acceptation des contrats de licence d'utilisation qui accompagnent le Kit de connexion à Nordnet. A ce titre, le Client s'engage à respecter les modalités d'utilisation décrites dans le Kit de connexion et à en faire respecter les modalités par les bénéficiaires du Pack Domicile.

Nordnet ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage résultant de la présence ou de l'installation par le Client et/ou ses collaborateurs et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile de logiciels non fournis par Nordnet, ou incompatibles avec ces derniers sur le(s) micro-ordinateur(s) concerné(s) par le Service,.

Le Pack Domicile de Nordnet ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstrations temporaires ou permanents.

De même, le Service ne peut en aucun cas être utilisé pour permettre à des tiers de se connecter. A défaut, le Client sera tenu pour responsable de l'utilisation faite par tout tiers de l'accès à Internet auquel il a souscrit auprès de Nordnet.

Une connexion au service d'accès ADSL de Nordnet ne doit pas excéder sept (7) jours consécutifs. A défaut, Nordnet se réserve le droit d'interrompre la connexion.

Article 5 – Garantie commerciale

Article 5.1 – Maintenance

Nordnet peut être amené à interrompre le Service ou une partie du Service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service et des matériels. Le Client sera prévenu dans la mesure du possible au minimum trois (3) jours à l'avance par Courriel ou par tout moyen approprié (information sur le site Nordnet ...).

Sauf exception expressément prévue par Nordnet au Contrat, ces interruptions, quelles qu'elles soient, n'ouvriront droit à aucune indemnité.

Nordnet s'engage également à assurer, sans supplément de prix pour le Client, la maintenance évolutive des matériels et logiciels, afin de conserver un niveau équivalent entre lesdits matériels et logiciels et, l'état de la technique.

Nordnet est donc en droit de modifier les Services auxquels le Client a souscrit ou de remplacer lesdits matériels compte-tenu des évolutions de la technologie, dès lors que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et matériels et n'entraînent pas d'augmentation du prix de l'abonnement du Client.

Si le Client subordonne son engagement au maintien de certaines caractéristiques précises, il devra le signaler à Nordnet avant l'abonnement. L'accord de Nordnet devra être donné par écrit. L'écrit devra préciser les conséquences du non-respect de ces caractéristiques techniques.

Article 5.2 – Assistance – Réclamations

Article 5.2.1 – Assistance téléphonique

Nordnet met à la disposition du Client et des bénéficiaires de Pack Domicile un service d'accueil téléphonique du lundi au samedi pendant les heures ouvrées précisées sur le site Nordnet.

Ce service sera facturé au Client selon le tarif audiotel de France Telecom en vigueur. Aucun remboursement ne sera effectué par Nordnet.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique et commerciale, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion des bénéficiaires du Pack Domicile au service d'accès, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique.

Les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de Nordnet, pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration.

Article 5.2.2 – Assistance par courriel

Nordnet met à la disposition du Client et des bénéficiaires du Pack Domicile, une assistance gratuite par Courriel disponible sur le Site de Nordnet rubrique « Contactez-nous » ou à l'adresse assistance@Nordnet.fr.

Article 5.2.3 – Réclamations

Sauf dérogation prévue dans le Contrat, toute réclamation doit être formulée par écrit par le Client et transmise à la société Nordnet soit par Courriel, rubrique " Contactez-nous " sur le site Nordnet, soit par écrit à l'adresse indiquée ci-après à l'article " Notifications ".

Article 6 – Identifiants d'accès au Service

Tous les Identifiants permettant au bénéficiaire du Pack Domicile de se connecter au Service d'accès à Internet de Nordnet sont personnels et confidentiels. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'engagent à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, le Client devra en informer Nordnet dans les meilleurs délais.

Dès qu'elle en aura connaissance, Nordnet fera l'annulation desdits éléments pendant les heures ouvrées.

Cette information doit être confirmée à Nordnet par écrit.

Les nouveaux Identifiants seront transmis au Client par courrier ou par courriel à l'adresse figurant dans son compte. En cas de changement d'adresse, le Client s'engage préalablement à effectuer auprès de Nordnet, le changement d'adresse.

Si le Client souhaite modifier ses éléments d'identification, il devra de même en demander cette modification par écrit, et les nouveaux éléments Identifiants lui seront alors transmis par courrier ou par courriel.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants du Client, la responsabilité de celui-ci ne sera dérogée à l'égard de Nordnet qu'à compter de l'information faite auprès de Nordnet.

L'usage du Service offert par Nordnet est un usage exclusif du bénéficiaire du Pack Domicile. Le service ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

Nordnet se réserve le droit de suspendre ou résilier le Contrat en cas de non-respect de cette interdiction, comme prévu à l'article " Suspension-Résiliation ".

La modification des Identifiants ainsi que toute modification à apporter au dossier du Client sont faites gratuitement.

Il est précisé que tout usage des Identifiants est fait sous l'entière responsabilité du Client.

A ce titre, Nordnet rappelle d'une part, que tout Courriel adressé à partir de la messagerie du bénéficiaire du Pack Domicile, sera considéré comme adressé par le bénéficiaire du Pack Domicile et d'autre part, que tout site consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du bénéficiaire du Pack Domicile sera réputé avoir été consulté par le bénéficiaire du Pack Domicile.

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile ne doit pas générer de connexions simultanées à partir de différents postes en utilisant les mêmes Identifiants.

On définit la connexion simultanée comme, soit l'utilisation des mêmes Identifiants sur plusieurs lignes distinctes au même moment et/ou à des intervalles de temps se chevauchant pour établir la connexion d'au moins deux (2) ordinateurs, soit l'utilisation de toute technique présente ou à venir permettant de lancer plus d'une connexion physique à la fois. Toute consommation constatée dans ce cadre entraînera la facturation à l'heure de toutes les communications pendant la durée de l'infraction constatée en plus du forfait applicable. Le tarif appliqué sera de 2,7 Euros l'heure, toute heure commencée étant due.

De plus, Nordnet pourra suspendre ou résilier le Pack Domicile, souscrit par le Client comme prévu à l'article « Suspension – Résiliation ».

La réactivation de l'accès, suspendu de ce fait, pourra être facturée dix (10) euros.

Article 7 – Précautions d'usage spécifiques ADSL

Article 7.1 – Précautions générales

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ordinateur peut être connecté à Internet dès lors qu'il est sous tension.

Dans ces conditions, il appartient au bénéficiaire du Pack Domicile de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger sa ligne ADSL, son micro-ordinateur, ses propres données et/ou

logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur son ordinateur, à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé.

A ce titre, Nordnet conseille au Client, indépendamment de l'abonnement choisi, la souscription d'un antivirus-firewall tel que détaillé à l'article « Options » des présentes Conditions Particulières.

Article 7.2 – Précautions spécifiques à la technologie Wi-Fi

En ce qui concerne la technologie Wi-Fi, le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile reconnaissent avoir été informés que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents.

En effet, des baisses de débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) sont possibles dès lors que l'utilisateur s'éloigne du point d'accès, lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos, etc.), lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles (de type murs, vitres teintées, étages, etc.).

Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de Service liée auxdits inconvénients.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés de la possibilité de piratage, intrusion téléphonique de la ligne ADSL en cas de mauvais paramétrage du modem-routeur Wi-Fi. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'engagent par conséquent à adapter le paramétrage du modem-routeur Wi-Fi à leurs besoins.

Un paramétrage sera effectué par Nordnet sur le modem-routeur Wi-Fi au domicile du bénéficiaire du Pack Domicile si le Client a souscrit à l'option « Installation sur site par Technicien Nordnet ». Cette opération ne garantit pas le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile d'une protection absolue notamment contre les intrusions téléphoniques, le piratage ou les pertes de données et elle doit s'effectuer avant l'installation du Pack Domicile.

Le Client souscrivant la location du modem-routeur Wi-Fi est tenu de vérifier que le paramétrage du modem effectué par les services de Nordnet correspond aux besoins du bénéficiaire du Pack Domicile.

Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'un défaut de paramétrage.

Article 8 - Débit

Les débits maximums proposés dans le cadre du Pack Domicile ne peuvent être garantis par Nordnet dans la mesure où ils seront fonction des capacités techniques de la ligne téléphonique utilisée pour la connexion ADSL, de son emplacement géographique et du nombre d'utilisateurs connectés simultanément sur un même secteur géographique.

Nordnet analysera la ligne téléphonique du bénéficiaire du Pack Domicile, utilisée pour la connexion ADSL, afin de déterminer si cette dernière se situe dans une Zone Eligible ou hors Zone Eligible.

Le débit maximum proposé par Nordnet dans le cadre du Pack Domicile pourra être déterminé par la présence ou non de la ligne téléphonique du bénéficiaire du Pack Domicile utilisée pour la connexion ADSL dans une Zone Eligible.

Le Client est, de plus, informé du fait que la tranche de débit maximum fournie par Nordnet sera fonction de la résultante de l'analyse susvisée.

Article 9 - Courrier électronique

Article 9.1 – Dispositions générales

Nordnet met à la disposition du bénéficiaire du Pack Domicile un service de boîte aux lettres électroniques (boîte à courriers électroniques) en ligne permettant au bénéficiaire du Pack Domicile de consulter ses courriers électroniques, depuis tout ordinateur raccordé à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve, en se connectant à l'aide de son identifiant et de son mot de passe, dans la rubrique « Votre messagerie » du site Nordnet.

Nordnet met à la disposition du Client six (6) boîtes aux lettres électroniques. Au-delà, Nordnet pourra être amenée à demander au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile de souscrire une location de boîtes aux lettres électroniques au tarif en vigueur (disponible sur simple demande auprès des services de Nordnet).

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont avertis que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

Les boîtes aux lettres électroniques attribuées sont à usage exclusif du bénéficiaire du Pack Domicile. Elles ne peuvent être cédées par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, à tout tiers, le Client restant en tout état de cause seul responsable à l'égard de Nordnet de ses boîtes aux lettres électroniques, des boîtes aux lettres électroniques créées par le bénéficiaire du Pack Domicile et/ou rattachées à son compte de messagerie, ainsi que de l'espace qui lui est alloué dans le cadre de son service en ligne de Messagerie « Votre Messagerie ».

Article 9.2 - Choix du nom composant l'adresse de courrier électronique

Le bénéficiaire du Pack Domicile sera libre de déterminer le nom composant l'adresse de ses boîtes à courriers électroniques, à moins que le nom choisi ne soit indisponible (nom déjà utilisé par un autre internaute), qu'il ne porte atteinte à l'ordre public, français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits de Nordnet, qu'il ne soit pas contraire à une réglementation française ou étrangère.

Nordnet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à Nordnet que le nom choisi par le le bénéficiaire du Pack Domicile est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, Nordnet, dès lors qu'il ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse de courrier électronique concernée sans préavis ni indemnité.

Nordnet respectera par la suite, les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, obligeant Nordnet à supprimer l'adresse de courrier électronique litigieuse.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, Nordnet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à l'égard du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile, d'aucun dédommagement.

Le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité des adresses de courrier électronique de ses collaborateurs et notamment l'ensemble des frais, en ce compris les honoraires et débours des conseils et avocats, et condamnations qui pourraient être imputés à Nordnet à ce titre, à moins que les dommages causés ne l'aient été en tout ou partie, du fait de Nordnet. Le cas échéant, Nordnet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

Le Client est informé que l'indisponibilité peut apparaître en cours d'abonnement si Nordnet change de nom notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès existant.

Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, le Client sera obligé de changer la première partie de son adresse (partie de l'adresse avant le @).

Article 9.3 - Délivrance des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Nordnet, liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

La société Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce retard.

Le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage donc par l'intermédiaire du Client à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage à exiger de ses correspondants que tout message important, dont il est destinataire, lui soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

Article 9.4 - Stockage des courriers électroniques

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'engagent à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques figurant sur ses boîtes aux lettres électroniques, afin qu'elles ne soient pas surchargées.

De plus, le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage par l'intermédiaire du Client à archiver ou sauvegarder sur son micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les courriers électroniques émis comme reçus qu'il estime importants. A défaut et en cas de perte de courrier électronique, Nordnet ne peut en être tenue pour responsable.

Les boîtes à courriers électroniques mises à la disposition du bénéficiaire du Pack Domicile sur les serveurs de Nordnet ont une capacité limitée de 25 Mo (vingt cinq Méga octets).

Une fois ce volume atteint, les courriers électroniques reçus par le bénéficiaire du Pack Domicile pourront être bloqués et ne plus apparaître dans la boîte à courriers électroniques surchargée. La responsabilité de Nordnet ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Ainsi, en cas de saturation de l'espace alloué au bénéficiaire du Pack Domicile sur les serveurs de Nordnet, le Pack Domicile ne sera pas résilié mais Nordnet sera dans l'impossibilité de fournir le service de courrier électronique au bénéficiaire du Pack Domicile.

Les différentes boîtes à courriers électroniques du bénéficiaire du Pack Domicile sont personnalisées et par conséquent, indépendantes les unes des autres. Il ne pourra donc y avoir de report des messages d'une boîte à courriers électroniques surchargée vers une autre.

Nordnet se réserve également le droit de ne pas acheminer les messages dont la taille est supérieure à 10 Mo (dix Méga Octets). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

Article 9.5 - Secret des correspondances

Le contenu des messages adressés par le bénéficiaire du Pack Domicile à partir de ses boîtes aux lettres électroniques, ainsi que le contenu des messages qui lui sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par Nordnet.

Nordnet peut toutefois être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, à communiquer le contenu des courriers électroniques de ses clients, y compris les bénéficiaires du Pack Domicile, aux autorités ou organismes compétents.

Article 9.6 - Spamming

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'engagent à ne pas pratiquer le « spamming » (c'est à dire, selon la définition de la CNIL, l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière) à partir des adresses de courriers électroniques dont ils bénéficient ou par le biais des services de Nordnet, que ces courriers électroniques soient à destination de la France ou de l'étranger.

De même, ils s'interdisent de pratiquer le Publipostage tel que défini en-tête des présentes. En cas de non-respect de cette interdiction, Nordnet se réserve le droit de suspendre et/ou résilier le Contrat, comme prévu à l'article « Suspension-Résiliation ».

En outre, le Client sera responsable de tous les dommages causés à Nordnet ou à un tiers dans ce cadre. Le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir la société Nordnet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables qui pourraient résulter de la pratique de spamming ou du Publipostage, mais également et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, du fait de la pratique de spamming ou du Publipostage.

Article 10 - Antivirus

Article 10-1 Antivirus de messagerie

Nordnet a mis en place une protection antivirus de messagerie. Chaque courriel reçu par l'une des adresses de courriels Nordnet du bénéficiaire du Pack Domicile sera vérifié. En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé. Nordnet adressera un courriel au destinataire les prévenant de l'existence du virus.

Il arrive que certains virus usurpent des adresses de courriels pour se propager.

Le cas échéant, Nordnet sera susceptible d'envoyer au destinataire du virus, un courriel l'informant du fait qu'un message contenant un virus lui a été envoyé par un expéditeur dont l'identité a pu être usurpée.

En l'état de la technique, la société Nordnet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux et, ne pourra, à ce titre, être tenue pour responsable de la transmission d'une information erronée.

Compte tenu de la dangerosité des virus, le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile accepte que Nordnet procède à la destruction des messages concernés.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont avertis que pour des raisons techniques, Nordnet peut être obligé de couper le service antivirus. Si possible, Nordnet essaiera de prévenir l'internaute par courriel ou par indication sur le site Nordnet.

Toutefois, Nordnet ne peut pas offrir de garantie à ce titre.

De plus, Nordnet ne garantit pas ni ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du service.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile acceptent enfin que Nordnet, notamment en cas d'attaque virale importante, ait la faculté de modifier les règles de l'antivirus afin de pouvoir améliorer le filtrage des messages incriminés.

Article 10.2 – Antivirus de la gamme Securitoo.com

Nordnet propose également à ses Clients de s'abonner, sous forme d'option, à l'antivirus de la gamme Securitoo.com (comprenant un firewall, un antispam ...). La protection offerte par celui-ci est plus large que celle de l'antivirus standard. Notamment l'antivirus de la gamme Securitoo.com vérifie le contenu de tous les fichiers téléchargés et non pas seulement ceux reçus par courriel. Le détail de l'offre Antivirus-Firewall peut être consulté sur le site Internet de Nordnet.

Article 11 - Antispam

Nordnet a mis en place, sur ses serveurs, une protection antispam, ayant pour objet d'aider le bénéficiaire du Pack Domicile à filtrer les courriels indésirables envoyés vers son compte de messagerie.

L'entête et le contenu de chaque courriel reçu à l'une des adresses de courriels du bénéficiaire du Pack Domicile seront ainsi vérifiés par un programme automatique.

Si le système antispam de Nordnet considère un des courriels reçus par un bénéficiaire du Pack Domicile comme représentant un état de suspicion de spam, le message sera identifié par l'adjonction du « tag » de type :-)(dans l'objet du message.

Si le système antispam de Nordnet considère un des courriels reçus par un bénéficiaire du Pack Domicile comme étant du spam, le message sera identifié par l'adjonction du « tag » de type :-((dans l'objet du message.

Le bénéficiaire du Pack Domicile aura alors la possibilité de paramétrer son logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il est rappelé au Client et au bénéficiaire du Pack Domicile qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Il est conseillé au Client et au bénéficiaire du Pack Domicile de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont avertis que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, installé sur l'ordinateur, peut éventuellement entrer en conflit avec le service antispam proposé par Nordnet.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés que pour des raisons techniques, Nordnet peut être obligé de couper le service antispam. Dans la mesure du possible, Nordnet essaiera de prévenir ses Clients par une indication sur le site Nordnet .

Toutefois, Nordnet ne peut offrir de garantie à ce titre.

Article 12 – Téléphone illimité

Article 12.1 Dispositions générales

Le Téléphone Illimité permet au bénéficiaire du Pack Domicile de disposer d'une deuxième ligne téléphonique sur ADSL en complément de la ligne de téléphonie classique. L'abonnement auprès de l'opérateur historique ne doit donc en aucun cas être rompu. A défaut, Nordnet ne serait plus en mesure de fournir les services d'accès ni de téléphonie sur ADSL.

Un nouveau numéro de téléphone de type 087xxxxxxx ou 09 xxxxxxxx sera attribué au bénéficiaire du Pack Domicile par Nordnet. Ce numéro permettra au bénéficiaire du Pack Domicile d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant), mais également d'appeler dans un premier temps l'ensemble des postes fixes situés en France métropolitaine, puis dans un second temps, lors de l'extension du Service, les mobiles et postes fixes situés à l'étranger. Le Client sera informé de toute extension du Service que ce soit directement ou par l'intermédiaire du site Internet de Nordnet. L'extension du Service pourra être soumise à des modalités, conditions et tarifs différents.

Le bénéficiaire du Pack Domicile est informé que les appels entrants ou sortants vers un numéro spécial (0 8xxxxxxx, 09xxxxxxx, numéros courts, numéros d'urgence ...) ne pourront être transmis que s'il existe un protocole d'accord entre les différents opérateurs permettant cet acheminement. Il est donc possible que les appels émis ou reçus depuis ces numéros spéciaux puissent ne pas aboutir.

Dans le cadre de l'accès au Service vers les numéros fixes nationaux, le nombre d'appels est illimité, et non pas la durée de communication. Ainsi, Nordnet se réserve le droit de couper les communications atteignant une durée supérieure ou égale à deux heures.

Pour des raisons notamment de compatibilité, l'accès au Service se fait obligatoirement au moyen de l'Équipement mis à disposition par Nordnet du bénéficiaire du Pack Domicile, selon les spécifications et modalités décrites en ligne sur le site Nordnet (disponible à l'adresse suivante : <http://www.Nordnet.fr>), ou sur simple demande auprès des services de Nordnet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des conditions générales applicables aux services d'accès Internet proposés par Nordnet).

Nordnet n'étant soumise qu'à une obligation de moyens compte tenu de la nature de la technologie employée, elle se réserve la possibilité de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du Service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client. Le cas échéant, Nordnet en informera le Client dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant la réception de sa commande.

Article 12.2 Précautions d'usage spécifiques

Article 12.2.1 Accès aux numéros d'urgence

La Téléphone Illimité ne permet pas la géolocalisation des appels. Cependant, dans la mesure où le bénéficiaire du Pack Domicile ne peut utiliser le Service de Téléphonie par ADSL qu'à partir de sa ligne téléphonique déclarée, Nordnet acheminera les appels d'urgence aux centres de secours desquels dépend la ligne téléphonique du domicile du collaborateur.

Article 12.2.2 Annuaire universels

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés du fait qu'ils sont susceptibles de figurer au sein des différents services d'annuaire universels, à moins qu'ils ne notifient leur opposition à Nordnet dans les conditions définies à l'article « Notifications » des Conditions générales Accès.

Article 12.2.3 Qualité de la Communication

Nordnet n'est soumise qu'à une obligation de moyens compte tenu de la nature de la technologie employée.

Dans le cadre du Service de Téléphonie par ADSL, le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique.

Article 13 – Options

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile a/ont la possibilité de souscrire des options en sus du Pack Domicile, dans les conditions spécifiées dans le cadre du Formulaire d'abonnement ou sur le site Internet de Nordnet.

Les options disponibles sont les suivantes :

- Antivirus Firewall Securitoo pour PC (1,2 ou 4 postes)
- Contrôle Parental Securitoo pour PC
- Service Backup Securitoo
- Option Gigamail
- Location d'Equipements

Les clients souscrivant aux options Securitoo sont soumis aux Conditions Générales et Particulières applicables à ces services (disponibles à l'adresse www.securitoo.com, Rubrique Conditions Générales).

Article 14 – Equipements

Le présent article est applicable aux équipements loués au Client et/ou mis à disposition du bénéficiaire du Pack Domicile tels que le modem-routeur Wi-Fi (ci-après « les Equipements »).

Le Client est responsable du paramétrage de son réseau local, et de la mise en place au domicile du bénéficiaire du Pack Domicile de la desserte interne entre la liaison de raccordement et le modem-routeur Wi-Fi.

A tout moment, Nordnet se réserve le droit de récupérer le modem-routeur Wi-Fi pour le remplacer par un autre matériel. En cas d'absolue nécessité, Nordnet pourra également intervenir pour effectuer la maintenance du modem-routeur Wi-Fi. Le Service d'Accès au réseau Internet pourra, dans ces deux hypothèses, être momentanément indisponible.

Article 15.1- Livraison

La livraison du modem-routeur Wi-Fi et des éventuels accessoires, loué(s) par le Client ou mis à disposition de ce dernier et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile dans le cadre de la souscription de ce dernier, est effectuée à l'adresse indiquée par le Client lors de sa souscription à l'offre Pack Domicile de Nordnet, c'est-à-dire soit au domicile du bénéficiaire du Pack Domicile (disposant de la ligne téléphonique déclarée au sein du Formulaire d'abonnement) soit au siège du Client. La livraison se fera soit par la remise des Equipements à toute personne présente à l'adresse susvisée, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition.

Les Equipements sont livrables dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'impossibilité pour Nordnet de fournir les Equipements dans les trente (30) jours de la souscription d'un Pack Domicile, ou de la réception de la demande du Client à souscrire la location d'Equipements complémentaires, ce dernier pourra alors faire le choix de modifier la Formule d'abonnement souscrite ou profit d'une autre Formule proposée par Nordnet ou demander l'annulation de la souscription au Pack Domicile, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, l'ensemble des sommes éventuellement versées par le Client lui sera remboursé.

Article 15.2 –Transport

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage à ne pas retarder la réception des Equipements, loué(s) par le Client ou mis à disposition de ce dernier et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile.

Il appartient au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au

transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception des Equipements.

Article 15.3 - Transfert de risques

Les Equipements loués ou mis à disposition du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile, par Nordnet, jusqu'à la résiliation de l'abonnement ou de l'option éventuellement souscrite (dans le cadre de la location), sont et reste(nt) la propriété pleine et entière de Nordnet. Le Client assume en conséquence la responsabilité et les obligations inhérentes à la qualité de gardien des Equipements de Nordnet. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile seront dans l'obligation de conserver de manière visible et durable les mentions de propriété apposées par Nordnet sur les Equipements placés sous sa garde.

La propriété des Equipements loués ou mis à disposition du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile ne sera en aucun cas transférée au Client ou au bénéficiaire du Pack Domicile, à moins qu'il ne procède au paiement intégral du prix des Equipements au jour de la résiliation l'abonnement ou de l'option. Les tarifs des Equipements seront transmis sur simple demande adressée aux services de Nordnet.

Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des Equipements sera transférée au Client dès leur réception par lui-même ou le bénéficiaire du Pack Domicile. Le Client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

En cas de détérioration, de perte ou de vol des Equipements, le Client devra fournir une copie de la déclaration de vol et Nordnet facturera au Client la valeur des matériels loués par le Client ou mis à disposition de ce dernier ou du bénéficiaire du Pack Domicile, touchés par le sinistre, charge au Client de se retourner contre son assureur afin d'en obtenir le remboursement. . Les tarifs des Equipements seront transmis sur simple demande adressée aux services de Nordnet.

A réception du paiement précité, Nordnet livrera au Client ou au bénéficiaire du Pack Domicile , un produit équivalent au produit détérioré, perdu ou volé.

A l'issue du Pack Domicile ou à la suite de la résiliation de l'une des options de Location d'Equipements par le Client, les Equipements loués ou mis à disposition du Client ou du bénéficiaire du Pack Domicile doi(ven)t être retourné(s) au complet, dans son(leurs) emballage(s) d'origine, en colis recommandé avec demande d'avis de réception dans un délai de huit (8) jours. A défaut, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour du modem et des accessoires sera adressée par Nordnet au Client.

Si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations dans un délai de dix (10) jours à compter de l'envoi de la mise en demeure susvisée, les Parties considèreront que le Client a décidé de conserver les Equipements. Les Equipements non retournés dans les conditions précitées seront dès lors facturés au Client au tarif en vigueur. Les tarifs des Equipements seront transmis sur simple demande adressée aux services de Nordnet.

Article 15.4 - Installation des Equipements par Nordnet ou un de ses sous-traitants

Les Equipements loués ou mis à disposition du Client ou du bénéficiaire Pack Domicile pourront être installés par Nordnet ou un de ses sous-traitants au domicile du bénéficiaire du Pack Domicile sur demande du Client ou du bénéficiaire du Pack Domicile, les prix et conditions d'installation (périmètre ...) seront précisés sur simple demande auprès des services de Nordnet. Dans ce cadre, le bénéficiaire du Pack Domicile s'oblige à donner à Nordnet ou ses sous traitants un accès aux prises téléphoniques et aux micro-ordinateur(s) et serveurs concernés par le Pack Domicile aux heures fixées d'un commun accord entre les Parties. A défaut, Nordnet se réserve le droit de ne pas procéder à l'installation, le Client étant redevable du montant prévu. Nordnet ou son sous traitant se présentera une seconde fois, si le Client le souhaite, pour réaliser l'installation, le Client étant redevable une seconde fois du montant prévu.

Les tarifs des installations d'Équipements seront transmis sur simple demande adressée aux services de Nordnet.

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile doit/doivent être en mesure de donner à Nordnet toutes les informations techniques nécessaires à l'installation des Equipements. A défaut, Nordnet ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise installation due au non-respect de cette obligation d'information.

Article 15.5 - Défectuosité des Équipements

En cas de défectuosité des Équipements, le Client s'engage à formuler sa réclamation, soit par courriel, soit par télécopie soit par courrier dans les conditions de l'article "Notifications".

Selon la réclamation du Client, Nordnet pourra décider, soit d'intervenir à distance soit de faire réparer l'Équipement, soit de le remplacer.

En aucun cas le Client ne devra retourner l'un des Équipements sans l'accord écrit et préalable de Nordnet.

En cas d'accord de Nordnet, l'Équipement concerné devra être retourné dans les conditions précisées par Nordnet.

Nordnet ne prendra pas en charge la réparation ou le remplacement de l'Équipement si la défectuosité est imputable au Client ou au bénéficiaire du Pack Domicile. Le cas échéant, le Client s'engage à indemniser Nordnet à hauteur du prix de l'Équipement.

Article 16 – Limitation de Responsabilité

La responsabilité de Nordnet est limitée comme prévu dans le présent article et les autres articles des conditions particulières.

Article 16.1 Dispositions générales

Nordnet ne peut en aucun cas être tenue responsable des catégories de dommages suivants quel que soit le type d'action en responsabilité engagée et même si Nordnet a été informée de la possibilité de survenue desdits dommages :

- dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux, moraux,
- les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, de manque à gagner, de perte de données ou, de privation d'usage, subis par le Client, le bénéficiaire du Pack Domicile ou par un tiers,
- des dommages que pourrait subir tout terminal connecté à Internet ainsi que tout fichier ou logiciel présent sur ledit terminal dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de Nordnet.

Compte tenu de son absence de maîtrise de l'ensemble des voies de communication utilisées pour l'acheminement des données, Nordnet ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

La responsabilité de Nordnet ne pourra être engagée ni à l'égard du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile, ni à l'égard d'un tiers ou, sera à tout le moins limitée, si une faute de la part du Client, du bénéficiaire du Pack Domicile ou d'un tiers est directement ou indirectement à l'origine du dommage, de la perte ou du préjudice, pouvant survenir notamment, mais non limitativement, en cas :

- de manquement du Client ou du bénéficiaire du Pack Domicile aux obligations prévues aux Conditions particulières.

- de manquement du Client ou de son agent quant au paiement de tous les frais et redevances dus aux termes des présentes,
- d'absence de mise à jour régulière par le bénéficiaire du service des logiciels installés sur le micro-ordinateur bénéficiant de la connexion, en ce compris de son système d'exploitation,
- de mauvaise installation ou d'absence d'installation des Equipements ou du Kit de connexion
- de non respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre le Pack Domicile et tout type d'élément présent sur le micro-ordinateur du bénéficiaire du Pack Domicile,
- d'omission de communication d'une information telle que prévue au sein des Conditions Particulières ou du Formulaire d'Abonnement, de communication d'une information erronée ou d'absence de mise à jour d'une information communiquée en cas de modification de celle-ci,
- de mauvaise utilisation du Pack Domicile ou d'utilisation du Pack Domicile non conforme aux dispositions des présentes,
- de Force majeure dans les conditions prévues à l'article « Force majeure » des Conditions Particulières,
- de perturbations du réseau interne du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile,
- de blocage par l'Antispam, de messages qui s'avèreraient ne pas être considérés comme un spam, dès lors que Nordnet a respecté ses obligations au titre du Contrat,
- de la suppression des messages reconnus par l'antivirus comme contenant un virus,
- de dysfonctionnements de l'unité centrale du bénéficiaire du Pack Domicile ou des logiciels installés,
- de l'utilisation par une autre personne que le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile de ses Identifiants et mot de passe,
- de restrictions d'accès au réseau Internet qui ne sont pas imputables à Nordnet,
- de l'utilisation par un tiers des données transmises, du service de messagerie et/ou des pages perso du Client,
- de blocage de l'accès au Service en raison de la présence sur les pages hébergées : (i) d'un élément illicite, (ii) d'un élément prétendument illicite dénoncé par notification conformément à la loi 2004-575 du 21 juin 2004, (iii) ou de non respect des présentes ;
- de perte de données stockées dans le Répertoire du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile et non sauvegardée par ses soins;
- de l'utilisation abusive des Identifiants dont l'usage est réservé au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile ;
- d'envoi de spam ou de Publipostage pratiqué par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile par le biais du service de messagerie Nordnet. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'interdisent en effet de quelque manière que ce soit, de participer à la propagation de virus ou d'exercer à partir de la messagerie ou des services de Nordnet, des envois de spams ou de réaliser du Publipostage tel que défini en tête des Conditions Particulières.

A défaut et en cas de contamination dont il(s) serai(en)t responsable(s), le Client devra indemniser Nordnet du préjudice subi (en ce compris la perte d'image et de clientèle) mais également indemniser,

l'ensemble des Clients et tiers ayant subi un préjudice. En cas de contamination, le Pack Domicile pourra être suspendu ou résilié, comme prévu à l'article « Suspension - Résiliation ».

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au Service d'accès à Internet et à tout service interconnecté, le Client se portant fort du respect de ces dispositions par le bénéficiaire du Pack Domicile. Nordnet ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des services fournis ou consultés par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile, y compris ceux accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Clients et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile.

Nordnet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées.

Nordnet dégage toute responsabilité au niveau de la compatibilité des logiciels autres que ceux fournis par elle-même.

La consultation et la suppression des messages relèvent de l'entière responsabilité du bénéficiaire du Pack Domicile.

Nordnet ne saurait être responsable des conséquences de la saturation des boîtes à courriel du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile. En cas de saturation, la souscription au Pack Domicile ne sera pas résilié mais Nordnet sera dans l'impossibilité de fournir le service de courrier électronique au Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile, comme prévu à l'article « Courrier électronique ».

La responsabilité de Nordnet ne saurait être engagée en cas de d'intrusion d'un tiers, par quelque biais que ce soit, dans le système informatique du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile. Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile reste seul responsable de la protection de son(s) micro-ordinateur(s), de ses systèmes informatiques, de ses logiciels et de ses données contre de telles intrusions. Nordnet propose à ce sujet, au Client comme au bénéficiaire du Pack Domicile, indépendamment de la formule d'accès Internet choisie par le Client, de souscrire une option Antivirus Firewall de la gamme Securitoo.com dont le détail peut être consulté sur le site Securitoo.com (disponible à l'adresse suivante : <http://www.securitoo.com>, rubrique " Antivirus Firewall ").

Le Client sera responsable de tout dommage, de quelque nature qu'il soit, causé à Nordnet à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à un tiers du fait du non-respect de l'une de ces interdictions ou de l'utilisation du Service par lui-même ou le bénéficiaire du Pack Domicile.

Nordnet pourra, le cas échéant, demander au Client la réparation de l'entier préjudice.

Toutefois si les dommages causés ont été, en tout ou partie, causés par Nordnet, Nordnet assumera sa part de responsabilité.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de Nordnet au titre du Contrat ne peut en aucun cas être supérieure au montant total des sommes que le Client a payées en vertu de sa souscription aux services de Nordnet pour l'année en cours.

- Nordnet dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du Service non conforme au présent Contrat;

Nordnet ne pourra être tenu pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client et/ou du bénéficiaire du Pack Domicile du fait de l'usage du Service et de tout service accessible via le réseau Internet.

Article 16.2 Activité à risque

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile s'interdisent d'exercer par le biais du Service une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement, ...

Nordnet ne sera pas tenu de faire une quelconque vérification à ce titre.

En cas de préjudice subi en relation avec ces activités interdites, la responsabilité de Nordnet ne pourra être engagée.

Article 16.3 Règles d'usage d'Internet

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile déclarent accepter les caractéristiques et les limites d'Internet décrites dans la présente clause ainsi qu'au sein des Conditions Particulières, et reconnaît notamment :

- que le service d'accès à Internet, objet des présentes, représente un service de connexion entre le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du bénéficiaire du Pack Domicile et le centre serveur de Nordnet.

Nordnet n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur. Tout site internet consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du bénéficiaire du Pack Domicile sera réputé avoir été consulté par ce dernier ;

- que le réseau Internet est une combinaison de plusieurs réseaux. Nordnet ne contrôle en aucune manière le fonctionnement de ce réseau. Il ne peut être aucunement garant des performances techniques du réseau Internet et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ;

- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels ;

- que la communication d'Identifiants et d'une manière générale de toute information jugée par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile comme étant "confidentielle" est faite à ses/leurs risques et périls ;

- que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, un droit à l'image, un droit d'auteur, ou de manière générale par toute législation ou réglementation en vigueur. Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile sont seuls responsables de des données que le bénéficiaire du Pack Domicile consulte, interroge, télécharge (pour rappel, le téléchargement nuit à la création artistique), stocke, utilise et transfère sur Internet ;

- qu'est interdit le fait de transmettre en connaissance de cause ou par négligence tout élément électronique et/ou logique via le Service Nordnet qui causerait ou serait susceptible de causer un dommage de quelque nature, que ce soit aux systèmes informatiques de Nordnet ou à d'autres utilisateurs du Réseau Internet.

- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un certain nombre de codes de conduite, et notamment la Netiquette (disponible à l'adresse suivante : [disponible à l'adresse www.afa-france.com/netiquette.html](http://www.afa-france.com/netiquette.html), dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à certains sites Internet, Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce fait ;

Article 16.4 Règles spécifiques à l'antivirus et l'antispam de messagerie

Nordnet n'est soumise qu'à une obligation limitée compte tenu de la nature de la technologie employée.

En effet, compte tenu de la nature et des fonctions « Antivirus » et notamment, de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent notamment les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus, que par les mutations observées sur les virus existants, voire des caractères polymorphes de ceux-ci, le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile reconnaissent que le service est fourni « en l'état » sans autre garantie que celle que le service proposé par Nordnet est à même d'identifier les virus correspondant à la liste à jour sur la base utilisée par Nordnet, ceci excluant la possibilité d'identifier tout virus, dont le code source ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

A ce titre, Nordnet précise que l'antivirus de messagerie bloque les virus transmis sur l'une des adresses de courrier électronique Nordnet du bénéficiaire du Pack Domicile mais ne bloque ni les trojans ni les vers.

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile acceptent, compte tenu de la dangerosité des virus, que ces messages soient automatiquement supprimés. La responsabilité de Nordnet ne pourra être engagée à ce titre.

Par ailleurs, Nordnet informe le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile que la technologie antispam est basée sur la conjonction de différentes techniques permettant de considérer avec une probabilité importante que le message adressé est un spam (pourriel). Dans ce cas, Nordnet identifiera le message en tant que tel (par l'adjonction d'un tag dans l'objet du message). Nordnet confirme qu'il est impossible de déterminer avec exactitude qu'un message est un spam et qu'ainsi, le service peut identifier comme étant du spam des messages qui n'en sont pas. Nordnet rappelle dès lors aux utilisateurs du service qu'il est préférable de vérifier le contenu des courriels identifiés comme étant du spam avant toute suppression.

Article 17 - Cas de force majeure

Nordnet ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Pack Domicile due à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, et ce, quelque soit le préjudice subi (notamment perte de données, dysfonctionnement de l'ordinateur, interruption du réseau, de l'accès au site, perte d'activité, nécessité de faire appel à un tiers pour remédier aux difficultés rencontrées, ...).

De plus, de convention expresse entre les Parties, pourront être tenus pour des cas de Force majeure, les événements d'interruption, panne ou sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock out, soit chez Nordnet, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de ses fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications.

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées de la souscription du Pack Domicile pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Pack Domicile par l'une ou l'autre des Parties (Nordnet ou le Client), huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

Article 18 - Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la souscription de l'abonnement.

En conséquence, tout abonnement aura pour échéance, le dernier jour du mois.

A l'issue de cette 1ère période, l'abonnement sera tacitement renouvelé par périodes d'un (1) mois, sauf résiliation du Pack Domicile à l'initiative de l'une des Parties (Nordnet ou le Client), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre Partie.

La résiliation sera effective à la fin du mois suivant celui de la réception par la Partie récipiendaire, de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception susvisée.

Article 19 - Tarifs et Paiement

Article 19.1- Tarifs

Les tarifs en vigueur des Services d'accès au réseau Internet proposés par Nordnet (abonnement, modem, options et frais de mise en service) sont en libre consultation sur le site Nordnet et sur simple demande auprès de Nordnet (coordonnées disponibles à l'article " Notifications"). En cas de modification de l'abonnement, le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le site Nordnet au jour de la modification.

En cas de renouvellement, le tarif sera égal au tarif pratiqué pour la période précédente, sauf si un tarif différent a été notifié au Client dans le courriel de renouvellement.

En cas de d'établissement de connexion simultanée en contradiction avec l'article « Utilisation des Identifiants d'accès au service », le coût de l'établissement de la connexion simultanée sera facturé au Client.

Le Client est tenu d'acquitter le prix du service fourni par Nordnet, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile n'installe, ni n'utilise pas le service.

Article 19.2 - Modalités de facturation et de règlement

La facturation, le règlement et toute réclamation liée aux modalités de facturation ou de règlement du Pack Domicile seront effectués dans les mêmes conditions que celles prévues dans le cadre de l'abonnement principal du Client (c'est-à-dire dans le cadre de son Pack Expert, Extrême Pro ou Gamme Exigence).

Article 20 – Suspension - Résiliation

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont informés du fait que toute cessation du Contrat principal du Client (Pack expert, Gamme Exigence, Extrême Pro) entraînera la cessation du Pack Domicile.

Le bénéficiaire du Pack Domicile pourra le cas échéant souscrire au service d'accès de Nordnet afin de continuer à bénéficier du Service.

Article 20.1 – Suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions Particulières, Nordnet se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité l'exécution des prestations tant que le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile n'ont pas remédié au non-respect invoqué.

Nordnet se réserve le droit de suspendre le Pack Domicile, sans préavis ni indemnité, notamment dans les cas suivants sans que cette liste ne soit limitative :

- un quelconque acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du Client ;

- à la suite de la notification par les utilisateurs du Réseau Internet ou par les autorités compétentes que le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile fait un usage du Réseau Internet de nature à porter préjudice, à Nordnet aux tiers ou, qui serait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et, après vérification par Nordnet. La suspension sera notifiée par courriel.

Nordnet se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,

- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, Nordnet avait fait application de l'article « Suspension ». En cas de suspension, le Client sera tenu de continuer à exécuter ses obligations de manière habituelle. Seules les obligations de Nordnet seront suspendues.

Le Client est averti, qu'en cas de suspension du Pack Domicile, pour quelque cause que ce soit, Nordnet a la possibilité de bloquer l'utilisation du Service auquel le Client avait souscrit. Le Client et le bénéficiaire du service ne bénéficieront plus des fonctionnalités offertes par le Service souscrit.

Article 20.2 - Absence de renouvellement

Il est rappelé que le Pack Domicile se renouvellera tacitement à l'échéance, pour une durée fixée à l'article « Durée » sauf résiliation du Pack Domicile à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre Partie. La résiliation sera effectuée à la fin du mois suivant celui de la réception par la partie de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception susvisée.

Article 20.3 - Résiliation pour faute

Le Client peut résilier le Pack Domiciel si Nordnet manque à ses engagements au titre des Conditions Particulières.

Dans ce cas, le Client devra, pour résilier le Pack Domicile, mettre Nordnet en demeure de respecter ses engagements dans un délai d'un (1) mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A l'expiration de ce délai, si Nordnet ne s'est pas conformée à ses obligations, le Client aura le droit de résilier de plein droit, le Pack Domicile par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Nordnet peut résilier le Pack Domicile si le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile manque à ses engagements au titre des Conditions Particulières.

Dans ce cas, Nordnet, pour résilier le Pack Domicile, devra mettre le Client en demeure de respecter ses engagements ou de faire respecter ses engagements par le bénéficiaire du Pack Domicile dans le délai d'un (1) mois par courriel.

A l'expiration de ce délai, si le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile ne s'est pas conformé à ses obligations, Nordnet aura le droit de résilier de plein droit le Pack Domicile par l'envoi d'un second courriel.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements que le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile n'a/ont pas respectés, l'empêcherait de remédier à son/leur manquement, Nordnet pourra résilier le Pack Domicile de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'un courriel.

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile ne pourra(ont) prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Article 21 - Conséquences de la cessation

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile sont avertis, qu'en cas de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, Nordnet a la possibilité de bloquer l'accès du Client et du bénéficiaire du Pack Domicile au Service. Cette interruption pourra avoir lieu dès la prise d'effet de la résiliation ou quelques jours plus tard.

Toute cessation du Contrat pourra entraîner l'effacement des courriers électroniques stockés dans la(les) boîte(s) aux lettres électronique(s) du Client et du bénéficiaire du Pack Domicile, à moins qu'ils n'aient été archivés ou sauvegardés sur l'ordinateur du bénéficiaire du Pack Domicile et/ou sur tout support externe par le bénéficiaire du Pack Domicile et/ou le Client.

Après cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile acceptent que Nordnet récupère l'adresse IP et les matériels qui lui ont été concédés ou loués ou mis à disposition dans le cadre du Pack Domicile. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile s'engagent par conséquent à restituer à Nordnet les Equipements mis à leur disposition pour les besoins de la connexion au réseau Internet et les services associés dans le cadre du Pack Domicile. Les Equipements devront être restitués à Nordnet en bon état de fonctionnement, par colis recommandé avec demande d'avis de réception.

En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte des Equipements qui soit imputable au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile ou de retour d'un Equipement endommagé, le matériel sera alors facturé au Client à sa valeur à neuf sur la base du tarif officiel du constructeur, tel qu'en vigueur au moment de la mise à disposition dudit Equipement.

Article 22 - Données personnelles

Article 22.1 – Traitement des données personnelles

Le Client et le collaborateur bénéficiaire acceptent que Nordnet traite, conserve et transmette des données personnelles tel qu'indiqué ci-dessous.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de Nordnet, dont les coordonnées figurent à l'article « Notifications », représenté par son président directeur général. Nordnet fournira au Client ou au bénéficiaire du Pack Domicile l'identité de son président directeur général sur simple demande.

Nordnet se réserve le droit d'adresser au Client par courriel des informations promotionnelles relatives :

- à des produits et services analogues au service Nordnet que le Client a souscrit, sauf opposition de sa part dans les conditions prévues au présent article, précisées dans lesdits courriels ;
- aux autres produits ou services proposés par la société Nordnet à condition que le Client ait manifesté son consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles, sauf opposition ultérieure dans les conditions fixées au présent article.

L'ensemble des informations recueillies par Nordnet sont nécessaires à l'exécution du service et des demandes diverses du Client et de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de Nordnet ou de ses partenaires.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies aux services de Nordnet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera Nordnet d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

Nordnet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles concernant le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile à toutes personnes qui doivent être légalement destinataires des informations et à tout sous-traitant de Nordnet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations (notamment maintenance, assistance, recouvrement, ...) dont il a été chargé par Nordnet.

Nordnet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles concernant le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite " Informatique et Libertés ", le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile disposent des droits suivants :

- Droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement ;

- Droit de s'opposer sans frais à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;

- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile justifie de son identité, en vue d'obtenir :

1. La confirmation que ses données à caractère personnel font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

2. Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

3. Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un état non membre de la communauté européenne ;

4. La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel le concernant ainsi que toute information disponible à l'origine de celles-ci ;

5. Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Livre 1^{er} et du titre IV du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.

- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile justifie de son identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;

- Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile obtient la modification de l'enregistrement, le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile est en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;

- Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile pourra exercer ses droits par lettre adressée à Nordnet (adresse disponible à l'article " Notifications " des présentes Conditions Particulières) ou par Courriel (à l'adresse suivante : coordonnees@Nordnet.fr).

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par Nordnet disposent des mêmes droits.

Le cas échéant, le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à Nordnet par ses soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par les services de Nordnet. Le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile s'engage également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose. En cas de non respect des présentes dispositions, le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile est seul responsable.

Nordnet s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements ou transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation, le traitement ou la transmission ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, Nordnet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, Nordnet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception des données personnelles du Client ou du bénéficiaire du Pack Domicile par une tierce personne.

Article 22.2 - Propriété des informations et base de données

Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile reconnaissent que Nordnet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que le Client ou le bénéficiaire du Pack Domicile a transmis à Nordnet au titre du Contrat, toute information que Nordnet aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

Article 23 - Entrée en vigueur des Conditions Particulières

Toute nouvelle version des Conditions Particulières entrera en vigueur dès sa date de publication sur le site de Nordnet, sur lequel cette date sera précisée.

Article 24 - Dispositions diverses

Les dispositions diverses (divisibilité, tolérance, intitulés, frais) sont reprises par référence au contrat principal conclu par le Client.

Article 24.1 - Circulation du Contrat

Le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile ne pourra/pourront céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sauf accord écrit et préalable de Nordnet.

Nordnet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, Nordnet devra alors informer le Client par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site.

De plus, Nordnet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions Particulières.

Article 24.2 - Conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et Annexes

Les Conditions spécifiques et les Annexes sont incorporées par référence au Contrat et sont indissociables du Contrat.

Article 24.3 – Notifications/Communications

Le Client accepte expressément que les informations transmises par Nordnet en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution, , que ce soit à lui-même ou éventuellement au bénéficiaire du Pack Domicile, soient transmises par Courriel.

Il appartient au Client de transmettre toute information utile au bénéficiaire du Pack Domicile par tout moyen qui lui semble approprié.

Toutes correspondances, notifications, communications ou mises en demeure, communiquées par le Client et/ou le bénéficiaire du Pack Domicile à Nordnet, devront prendre la forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception sauf s'il en est disposé autrement au sein des Conditions Particulières.

Toute modification, communication ou mise en demeure qui serait communiquée par Nordnet au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile, prendra la forme d'un courriel sauf s'il en est disposé autrement au sein des Conditions Particulières. Le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile accepte expressément que les informations transmises par Nordnet en vue de la conclusion du Pack Domicile ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent être transmises au Client et/ou au bénéficiaire du Pack Domicile par courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les modalités d'envoi des courriers, télécopies et courriels sont précisées ci-après :

Par Courrier :

- Pour Nordnet, à l'adresse suivante :
- NORDNET
BP 60985
111 rue de Croix
59510 HEM

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

- Pour le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile :

à l'adresse postale le concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à le représenter, que le Client doit fournir à Nordnet, comme prévu à l'article « Souscription du Produit » des Conditions Particulières et, que le Client s'engage à maintenir à jour.

Le courrier du Client devra être adressé :

- s'il est une personne morale, sur papier à en-tête du titulaire du Contrat et signé par le représentant (cachet + copie de la carte nationale d'identité) ;

- s'il est une personne physique, sur papier libre accompagné d'une photocopie de sa carte nationale d'identité.

Toute communication, notification (...) que souhaiteraient effectuer le bénéficiaire du Pack Domicile à Nordnet devront être adressées par le Client, dans les conditions définies ci-dessus.

Par télécopie aux numéros suivants :

- Pour Nordnet : 03.20.66.55.69

- Pour le Client : au numéro de télécopie le concernant, tel qu'il l'a communiqué à Nordnet.

La télécopie devra être lisible et être adressée :

- s'il est une personne morale, sur papier à en-tête du titulaire du Contrat et signée par le représentant (cachet + copie de la carte nationale d'identité) ;

- s'il est une personne physique, sur papier libre accompagné d'une photocopie de sa carte nationale d'identité.

Toute communication, notification (...) que souhaiteraient effectuer le bénéficiaire du Pack Domicile à Nordnet devront être adressées par le Client, dans les conditions définies ci-dessus.

Nordnet se réserve le droit de demander l'original de la télécopie par courrier postal.

Par courriel aux adresses suivantes :

- Pour Nordnet :

à l'adresse de courriel suivante : « client@Nordnet.fr » ;

- Pour le Client et le bénéficiaire du Pack Domicile :

aux adresses de courriel les concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à le(s) représenter, que le Client doit fournir à Nordnet, comme prévu à l'article « Souscription du Produit » des Conditions Particulières et, que le Client s'engage à maintenir à jour.

Tout courriel envoyé à l'une des adresses de courriel ci-dessus, sera réputé avoir été reçu par le Client, sept (7) jours après son expédition par Nordnet. Si le Client et/ ou le bénéficiaire du Pack Domicile est/sont dans l'impossibilité de consulter sa/leurs boîte(s) à courriels pendant au moins sept (7) jours, il devra en avertir Nordnet par télécopie, courrier ou courriel.

Dans ce cas, Nordnet lui adressera les notifications par un autre moyen que le courriel.

Article 25 - Litige - Compétence juridictionnelle

La loi française sera, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat, seule applicable au Contrat, que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou, dans le cadre d'un éventuel litige.

Si le Client a la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat

sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit le lieu de résidence du Client et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Lille (France), dans le ressort desquels se trouvent le siège social de Nordnet, où est formé le Contrat.